



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2018-03-299**

<b>Objet : Finances Rapport d'orientations budgétaire 2018</b>
--

Séance du 21 mars 2018

Date de convocation : 12 mars 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 42 titulaires et/ou suppléants + 1 sans voix délibérative

Membres votants présents : 37

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (Mme CLAUDEL à M. PELISSIER, M. BERNARD à Mme BOUILLEVAUX)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance :

Procurations non retenues :

Nombre total de voix : 39

Le quorum est atteint : 37/44

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars, à 18h30, le Comité Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Gallargues le Montueux.

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Robert CRAUSTE, Olivier PENIN, Christine ROUVIERE, Laurent PELISSIER (+ procuration Mme Claudel), Arlette FOURNIER, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Christophe TICHET, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Jean François LAURENT, Philippe GRAS, Gérard DUPLAN, René BALANA, Marc FOUCON, Geoffrey LEON, Thierry AGNEL, André SAUZEDE, Véronique MARTIN, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD LAMBON, Marie José PELLET, Cécile MARQUIER,

**Suppléants avec voix délibérative :** Marielle NEPOTY, Pascale BOUILLEVAUX (procuration M. Bernard), Françoise ARRAZAT, Roger VIGNE, Ivan COUDERC,

**Suppléants sans voix délibérative :** Isabelle DEBRIE, Brigitte MIRANDE, Pascal MAILLARD, Michel FEBRER, Sonia AUBRY

**Présence de** (Pays de Lunel) : Jérôme BOISSON, excusé Henry SARRAZIN

**Absents excusés :**

Claude BERNARD, Guy SCHRAMM, Freddy CERDA, Robert MONNIER, Jean Michel ANDRIUZZI,

## Fondements juridiques :

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Rapporteur : Jean Baptiste Estève

### **I) Orientations budgétaires 2018 :**

#### **b) Prévisions budgétaires pour 2018**

- Fonctionnement :

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitres	Projection budgétaire pour 2018
<b>Dépenses</b>		
012 charges de personnels	Ce chapitre est détaillé plus loin conformément au formalisme prévu par le décret n°2016-841c du 24 juin 2016 concernant le DOB. Toutefois, il peut être précisé que l'évolution du chapitre 012 suit l'évolution des effectifs du syndicat mixte. L'année 2017 a été impactée par le démarrage d'une nouvelle mission autour du dispositif DLAL FEAMP portant le réalisé à 208 000 €.	Pour 2018 les engagements budgétaires seront du même ordre.
011 charges à caractère général	Ce chapitre se stabilise sur un montant de dépenses oscillant entre 60 000 € et 72 000 € depuis 2 ans.	Les besoins 2018 se stabiliseront autour des 105 000 €. La hausse s'expliquant principalement par le démarrage des premiers projets de coopération dans le cadre des programmes européens et la nécessité de mettre en place un projet de territoire (20 000 €)
065 autres charges courantes	Le chapitre est mobilisé en 2018 à hauteur de 6 500 € dans le cadre des indemnités de mandat.	
042 opérations d'ordres entre section	Ce chapitre est lié à la dynamique d'investissement du PETR. Compte tenu des missions du syndicat mixte, l'investissement n'est pas une dépense prioritaire ce qui explique que ce chapitre est en légère baisse depuis 2014 passant de 27 308 € à 19 504 € en 2017. Le montant 2018 confirme la tendance en étant légèrement inférieur à 2017 soit 17 707,40 €.	
066 charges financières	Ces chapitres sont mobilisés pour permettre un fonctionnement normal de la structure. Ils sont sans impact réel sur les dépenses évoluant entre 0 et 5 000 € par an. Les montants 2018 n'excéderont pas ces chiffres non plus.	
067 charges exceptionnelles		
<b>Recettes</b>		
013 atténuations de charges	Les évolutions de ce chapitre sont liées à la prise en charge par l'assurance des risques statutaires. Le réalisé présente donc un caractère aléatoire, toutefois il est attendu pour 2018 aux alentours de 4 000 € dans le cadre du renouvellement d'un CLM fractionné.	
70 produits des services	Ce chapitre présente un réalisé stabilisé à environ 7 500 € depuis 2016. Il est toutefois, variable en fonction des cotisations des	Le prévisionnel 2018 s'établit à 60 000 €. il correspond au réalisé 2017 abondé de la réaffectation de la

	entreprises au Club des Entrepreneurs. La hausse du réalisé 2017 s'explique par l'instauration d'une nouvelle convention avec la commune du Grau du Roi concernant la participation aux frais d'animation du GALPA (+ 10 000 €). Le réalisé 2017 est de 18 000 €.	participation par convention de la CC du Pays de Lunel (48 000 €) titrée à tort en 2017 sur le chapitre 74, la communauté de communes n'étant pas membre du syndicat mixte.
74 dotations et participations	Le chapitre a connu une progression en 2015 suite à la signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel et l'arrivée du solde des programmes européens 2007-2013 faisant passer le réalisé du chapitre à hauteur de 294 685 €. 2016 a été une année de transition, les programmes européens n'étant pas pleinement opérationnels, le réalisé était de 245 000 €. En 2017, le réalisé de 265 000 € témoigne de la montée en charge des aides liées au fonctionnement des programmes européens.	Pour l'exercice 2018, malgré le retrait de la participation statutaire du Conseil départemental du Gard (- 35 000 €) les participations et dotations au fonctionnement du PETR sont attendues en légère hausse du fait principalement de l'augmentation de la cotisation des communautés de communes qui passe de 1 € à 1,5 € par habitant (+ 45 000 €). Le produit 2018 est donc attendu aux alentours de 275 000 €.
77 produits exceptionnels	Ce chapitre n'est que faiblement mobilisé, 2 000 € environ, aucune évolution n'est prévue en 2018	
<b>Réalisé budgétaire</b>	<b>Le réalisé budgétaire était d'environ 245 000 € avant la montée en puissance des fonds européens, il est de 291 000 € en 2017.</b>	<b>Pour 2018 les recettes budgétaires prévisionnelles s'établissent donc aux alentours de 339 000 € et définissent un nouveau seuil de fonctionnement pour le PETR.</b>

- Investissement :

En investissement la situation reste calibrée au regard des missions et besoins de la structure. Le niveau d'investissement est stabilisé pour éviter de générer trop de dépenses d'amortissements sur la section de fonctionnement. Le chapitre lié aux amortissements constitue la recette principale de la section d'investissement. Comme mentionné précédemment, ce chapitre est en baisse depuis 2014 passant de 27 308 € à 19 504 € en 2017. Les amortissements 2018 confirment cette tendance en étant légèrement inférieur à 2017 soit 17 707,40 €.

Ce montant de 17 707,40 € définit le budget en recettes et dépenses pour l'année 2018.

## **II) Présentation des engagements pluriannuels.**

Le syndicat mixte n'a pas d'engagements pluriannuels et ne prévoit pas d'y recourir en 2018.

## **III) Structure et gestion de l'encours de la dette**

Le syndicat mixte du PETR Vidourle Camargue n'a encore jamais eu recours à l'emprunt. Il n'y a donc aucune donnée au sujet de la dette.

Pour cette raison l'épargne brute et l'épargne nette sont équivalentes, l'année 2017 ne génère pas d'épargne pour le syndicat mixte.

Cette situation est transférée au PETR.

Le budget 2018 ne prévoit pas de recours à l'emprunt.

## **IV) Structure des effectifs et dépenses liées**

### a) Répartition des effectifs :

Début 2017 les effectifs du syndicat mixte sont passés de 3,86 ETP à 4,86 ETP pour intégrer la nouvelle responsabilité de gestion en matière de fonds européens sur le dispositif DLAL FEAMP.

En novembre 2017 une mission d'intérim a été mise en place pour dégager du temps de travail dans le cadre de la contractualisation (contrat de ruralité et contrat régional). Le contrat est signé jusqu'au 20 février 2018 et ne pourra perdurer plus de 6 mois.

Par ailleurs, dans le cadre du tourisme, le PETR bénéficie de la mise à disposition d'un agent de l'ADRT30, Véronique Couderc. Le contrat de partenariat prévoit la prise en charge des frais de structure (bureau, matériel, électricité etc...) et de missions ; cela a représenté 11 000 € en 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le syndicat mixte du PETR Vidourle Camargue dispose donc d'une équipe pérenne de 4,86 ETP répartis ainsi :

- 1 fonctionnaire de catégorie A IM431 IB500
- 0,86 fonctionnaire de catégorie B IM381 IB431
- 1 fonctionnaire de catégorie C IM332 IB356
- 2 agents contractuels (Animateur LEADER et FEAMP)
  - + 1 contractuel mis à disposition de l'ADRT30
  - + 1 intérimaire dont la mission s'arrête au 20/02/2018

Sur les 4,86 ETP, 4 agents relèvent de la filière administrative et un agent de la filière culturelle.

Les équivalents temps plein (ETP) sont exprimés au regard de la durée légale du travail appliquée au sein du syndicat mixte à savoir 35 H.

Ce panorama se traduit en termes de dépenses sur le chapitre 012 charges de personnel. Son montant est relativement stable entre 2012 et 2015 passant de 153 000 € à 158 000 € (évolution tendancielle de la masse salariale affectée de mesures exogènes\* qui la font croître mécaniquement). L'année 2016 a été impactée par le démarrage d'une nouvelle mission autour du dispositif DLAL FEAMP et le besoin en remplacement d'un agent en longue maladie. Le réalisé était donc de 190 000 € en 2016. L'année 2017 a correspondu à la 1<sup>ere</sup> année pleine de fonctionnement du dispositif DLAL FEAMP portant le réalisé du chapitre 012 à 208 000 €. Ce montant correspond au nouveau seuil de dépenses sur le chapitre 012.

\*

- *GVT (promotion, avancement de grade, échelons)*
- *Revalorisation du point d'indice (0,6% au 1er juillet 2016 et 0,6% au 1er février 2017)*
- *Mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrière et rémunération*
- *Augmentation des cotisations patronales (CNRACL, IRCANTEC)*

b) Régime indemnitaire et avantages:

Dans le cadre du RIFSEEP, le régime indemnitaire du PETR Vidourle Camargue a été négocié le 15/11/2017. L'IFSE remplace l'ancien régime indemnitaire, le syndicat mixte ne met pas en place de CIA.

Une NBI est accordée dans le cadre de la direction générale des services (30 points).

En termes d'avantages, le personnel du syndicat mixte bénéficie de deux véhicules de service liés à l'exercice des missions, une ligne de téléphonie mobile est également mise à disposition.

Afin de respecter l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifié par la loi du 2 février 2007 en matière d'action sociale, le syndicat mixte met en place un principe de chèques cadeaux d'une valeur équivalente à 120 €/an et par agent.

Par ailleurs le syndicat mixte ne prévoit rien en matière de COS, chèques vacances ou encore mutuelle.

Aucune évolution n'est prévue en 2018.

## V) Principales actions du Syndicat Mixte

Identifié comme territoire de projets le PETR Vidourle Camargue s'est vu conforté en 2016 comme légitime pour porter les dispositifs européens à fonds territorialisés. La Région, nouvelle autorité de gestion pour la période 2014-2020, a ouvert trois appels à projets pour les territoires : LEADER sur le FEADER, ATI sur le FEDER, GALPA sur le FEAMP pour lesquels le PETR a été sélectionné. Il gère à partir de 2016 une enveloppe de 4,1 millions d'euros à répartir sur le territoire jusqu'en 2020.

La mise en place des modalités de gestion et l'animation de ces dispositifs occupent l'essentiel des moyens en animation du PETER depuis 2016 (3ETP).

Par ailleurs le PETER s'investit depuis 2017 dans la remise en place de dispositifs contractuels avec la Région et l'Etat (contrat régional et contrat de ruralité), ces deux dispositifs seront donc à animer en 2018. Le PETER mettra également en place en 2018 un conseil de développement.

Le PETER poursuivra par ailleurs ses missions pérennes comme, l'animation de la réflexion avec les acteurs locaux du tourisme, ainsi que les missions développées autour du club des entrepreneurs et de la mission patrimoine.

Certaines données peuvent être précisées :

- **Programme européen LEADER :**  
Le territoire dispose d'une enveloppe de 2,4 millions d'euros de FEADER sur le thème « Maintenir les équilibres et transmettre les richesses ». Les principales missions autour de ce dispositif sont :
  - Animation territoriale (recherche de projets)
  - Organisation des comités de programmation
  - Participation au suivi interfonds et communication autour du programme
  - Suivi et accompagnement pour le montage et le paiement des dossiers
  - Evaluation du programme
  - Conduite des projets de coopération
  - Participation aux travaux des réseaux nationaux et européensEn 2018, l'essentiel de l'effort portera sur l'évaluation à mi-parcours, la définition de la feuille de route pour la deuxième partie du programme (2019-2020) et le paiement des dossiers programmés depuis mars 2016.
- **ATI Rural FEDER :**  
Le territoire dispose d'une enveloppe de 1,1 millions d'euros de FEDER sur le thème de la transition énergétique et la biodiversité.
  - Animation territoriale (recherche de projets)
  - Organisation des comités de sélection des projets
  - Participation aux ATI Urbains (Vauvert et Lunel)
  - Dialogue de gestion avec l'autorité de gestion
  - Evaluation du programme
  - Participation aux travaux des réseaux nationaux et européens
  - CommunicationEn 2018, l'essentiel de l'effort portera sur la dynamisation de la programmation
- **DLAL FEAMP GAL pêche et aquaculture (GALPA) :**  
Le GALPA Vidourle Camargue est titulaire d'une enveloppe de 564 650 € pour la mise en œuvre de la stratégie locale de développement, à répartir pour la période 2014-2020.
  - Animation territoriale (recherche de projets)
  - Organisation des comités de sélection des projets
  - Dialogue de gestion avec l'autorité de gestion
  - Conduite des projets de coopération
  - Participation aux travaux des réseaux nationaux et européens
  - CommunicationEn 2018, l'essentiel de l'effort portera sur la dynamisation de la programmation
- **Tourisme :**  
Le travail de la commission tourisme s'est fortement orienté depuis 2012 sur la qualification des prestataires touristiques et le développement de réseaux (SRG AOP taureau de Camargue, ambassadeurs éco-tourisme...) :
  - Suivi et développement de la politique Tourisme Responsable
  - Soutien à la démarche Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue
  - Accompagnement de la candidature au label « Vignobles et Découvertes »Dans le cadre de la volonté de se positionner sur l'émergence d'outils numériques, le PETER travaille également depuis 2017 à poursuivre l'émergence d'un Wifi-territorial et au déploiement de l'application patrimoine en éveil.

En 2018, l'essentiel de l'effort portera également sur la mise en place d'un contrat de destination avec Gard Tourisme (refonte de l'ex-convention de partenariat).

- **Patrimoine :**

La mise en valeur de l'inventaire devient un axe prioritaire de la mission patrimoine. Un certain nombre de travaux internes ont été effectués pour faciliter la mise en ligne des archives.

- Numérisation des données pour une mise en ligne accessible à tous
- Mise à jour de l'inventaire
- Collaboration avec la mission tourisme

Le PETR grâce à la mission patrimoine assure un dialogue permanent avec les collectivités et services de l'état engagés sur la question du patrimoine. Ce dialogue permet notamment un appui au montage de dossiers de demande de subvention dans le cadre des projets de rénovation de patrimoine portés par les communes.

**Il est proposé au Comité Syndical :**

- D'adopter le rapport d'orientation budgétaire

**Résultat du vote :**

Vote pour : 39

Abstention : 0

Vote contre : 0

**Le Président**

**Pierre MARTINEZ**

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul